



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Préfecture  
Cabinet

Bureau du Cabinet

Affaire suivie par : F. Boivin  
Tél : 03.23.21.82.16  
Mél : pref-bureau-cabinet@aisne.gouv.fr

n° 2013-2

LAON, le 19 FEV. 2013

Le Préfet de l'Aisne

à

Mesdames et Messieurs les maires des  
communes du département  
(en communication à Madame et Messieurs les Sous-Préfets  
et Monsieur le Directeur départemental des anciens  
combattants et victimes de guerre)

**OBJET : Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des  
victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en  
Tunisie et au Maroc.**

La loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars « Journée nationale  
du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre  
d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ».

Cette date correspond à un hommage officiel de la Nation désormais rendu tous les  
ans.

A cette occasion, j'organiserai une cérémonie au plan départemental.

Je vous invite, dans le respect de vos prérogatives, à célébrer également cette  
journée et à organiser, dans votre commune, une cérémonie de commémoration à laquelle  
vous associerez les anciens combattants.

J'ai l'honneur de vous informer que les bâtiments et édifices publics devront être  
pavoisés ce jour-là aux couleurs françaises.

Pierre BAYLE